

SEANCE N° 6/2021 DU 1^{er} DÉCEMBRE 2021

Début de la séance: 8.15 heures

Présents:

C S V

WOLTER Michel, bourgmestre
PIRROTTE Frank, échevin
STURM Richard, échevin
SCHOLLER Guy, conseiller
BRUCH Jean-Marie, conseiller
HAMES Joseph, conseiller
SCHMIT Danielle, conseillère

L S A P

CRUCHTEN Yves, conseiller
RUCKERT Arsène, conseiller
DUPREL Mireille, conseillère
THIRY-DE BERNARDI Monique, conseillère
CIUCA Patrick, conseiller

DÉI GRÉNG

SIEBENALER-THILL Josée-Anne,
échevine
KIHN Anne, conseillère

D P

FUNCK Nico, conseiller

ORDRE DU JOUR

Séance publique

- 1. Communications du collège échevinal**
- 2. Finances communales**
 - 2.1.** Présentation du budget rectifié 2021 et du budget initial 2022
 - 2.2.** Budget ordinaire 2/220/706060/99001 - Repas sur roues – fixation du nouveau tarif
- 3. Administration générale**
 - 3.1.** Convention Pacte logement 2.0
 - 3.2.** Commission de l'environnement – Désignation d'un secrétaire
 - 3.3.** Désignation délégué au transport public + suppléant
- 4. Aménagement communal et environnement**
 - 4.1.** Plan d'aménagement particulier – Modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier « Am Leem » à Bascharage – Approbation
 - 4.2.** SICONA – Approbation du programme d'action 2022

Mairie :
24, rue de l'Eau
L - 4920 Bascharage

Adresse postale :
B.P. 50
L - 4901 Bascharage

- 4.3. Lotissement d'une parcelle sise à Clemency, 18 Séilenerkopp (section CA de Clemency – numéro cadastral 822/2974)
- 4.4. Lotissement d'une parcelle sise à Hautcharage, 42, rue du Dix Septembre (section BB de Hautcharage – numéro cadastral 618/2394)
- 4.5. Lotissement de parcelles sises à Hautcharage, cité Grand-Duc Jean
- 4.6. Servitudes pendant la période d'élaboration d'un projet d'aménagement général sur la parcelle 312/950 - section BD de Bommelscheuer

5. Projets et devis

- 5.1 Réfection de l'escalier des étangs de Linger – Vote sur le projet et devis

6. Patrimoine communal

- 6.1. Acte notarié – Échange de terrains à Clemency au lieu-dit « rue de la Gare »
- 6.2. Contrat de bail – Location d'un terrain communal à Linger au lieu-dit « rue de la Chiers »

7. Personnel communal

- 7.1. Création d'un poste d'ouvrier polyvalent (m/f) pour les besoins du service canalisation
- 7.2. Structures d'accueil - Modification du poste d'éducateur diplômé (m/f) à 40 heures par semaine pour le Service d'éducation et d'accueil inclusif

8. Règlements de la circulation

- 8.1. Règlements temporaires de la circulation, édictés par le conseil communal
- 8.2. Règlements temporaires de la circulation édictés par le collège de bourgmestre et échevins – Confirmation

9. Questions et réponses

Séance à huis clos

10. Affaire juridique

- 10.1. Autorisation d'ester en justice relative à l'affaire AC Kaerjeng c/ Commission mixte

11. Personnel communal

- 11.1. Promotion d'un fonctionnaire au niveau supérieur du groupe de traitement D1
- 11.2. Prolongation du service provisoire d'un fonctionnaire du groupe de traitement B1.

Séance publique

1. Communications du collège échevinal

Michel WOLTER, bourgmestre (CSV) : La commune de Käerjeng a récemment signé le pacte climatique 2.0. Dans le cadre de celui-ci, ce que l'on appelle "l'équipe climatique" se constitue. Le Conseil échevinal souhaite donner à l'opposition politique la possibilité de désigner un membre pour cette instance. Nous sommes d'avis que la protection de l'environnement et du climat sont des thèmes qui ne doivent pas être abordés de manière politicienne, et nous serions heureux qu'un membre du conseil communal de l'opposition rejoigne l'équipe climatique.

2. Finances communales

2.1 Présentation du budget rectifié 2021 et du budget initial 2022

Michel WOLTER, bourgmestre (CSV) : L'élément central de la réunion d'aujourd'hui est bien entendu la présentation du projet de budget pour l'année à venir. Cet acte est toujours un moment passionnant qui permet de suivre l'évolution de la commune à court, moyen et long terme. Le projet de budget de cette année ne fait pas exception à la règle, car il réunit de nombreux éléments distincts : la continuité des projets qui ont été discutés et approuvés par le conseil communal, ainsi qu'une série de nouveaux accents dans des domaines où la commune sera plus active dans les années à venir. Parmi ces derniers, on compte sans aucun doute la politique sociale et la construction de logements.

Comme chaque année, je présenterai le budget rectifié de l'année en cours en même temps que le budget de l'année suivante. Cette approche me semble la plus cohérente. Cependant, je tiens tout d'abord à remercier les collaborateurs des différents services communaux, ainsi que les membres du collège échevinal, pour l'élaboration des documents budgétaires de cette année. Le projet de budget a été élaboré une première fois par notre nouveau département des finances sous la direction de M. Gilbert Haag. J'aimerais souligner que nous nous sommes efforcés d'inclure un maximum d'informations dans les notes de bas de page du document, ce qui devrait permettre aux membres du conseil communal de mieux comprendre le contexte des différents articles budgétaires.

En examinant la situation financière de la commune, vous constaterez que notre administration ressemble désormais à une entreprise de taille moyenne, puisque nous générons chaque année environ 45 à 48 millions d'euros de recettes ordinaires. L'excédent ordinaire de 8 à 10 millions nous permet de continuer à mener une politique au service de nos citoyens. Du côté des dépenses extraordinaires, nous ressentirons surtout, au cours des deux prochaines années, le poids des grands projets en cours de réalisation et dont le coût apparaîtra dans le budget de l'année 2022.

La situation financière de la commune s'est compliquée avec la pandémie de Covid. J'ai recalculé les estimations de l'année précédente, sur la base des constatations faites au cours de l'année. Selon la circulaire ministérielle de cette année relative à l'élaboration du budget, nous pouvons compter en 2022, impôt commercial compris, sur des dotations de l'État à hauteur de 34,5 millions d'euros. Ce qui correspond à une augmentation par rapport à 2019 d'à peine 900.000 €. Pour 2020, 35,6 millions d'euros nous ont été promis, mais ensuite il y a eu la pandémie de Covid et fin 2020 il n'était plus question que de 31 millions, soit 4,6 millions de moins que prévu. Dans l'hypothèse où la pandémie de Covid n'aurait jamais eu lieu, environ 14,6 millions d'euros nous manquent pour les années 2020 à 2022. Il y a un an, je craignais encore un manque d'environ 19 millions. La situation s'est à présent améliorée de 4,3 millions, mais de 14,6 millions de moins que ce que nous avons prévu il y a deux ans lors de l'élaboration des grands projets.

A cela s'ajoute le fait que nous avons acquis, toujours avec l'approbation du conseil communal, des biens immobiliers d'une valeur d'environ 14 millions d'euros au cours des trois dernières années. La plupart du temps, ces dépenses ne peuvent pas être planifiées, car les opportunités ne peuvent être saisies, que lorsqu'elles se présentent. Les terrains et bâtiments acquis représentent des investissements qui ne seront pas amortis en deux ou trois ans, mais plutôt dans 10 ou 15 ans. Ainsi nous avons acheté quelques immeubles stratégiques dans la « rue de la Poste » à Bascharage afin de garantir le développement à long terme de la commune, notamment en matière de construction de logements. Ces investissements étaient bons et pertinents, mais le montant total est absent des flux de trésorerie. Cela nous amène à une dépense totale de 28,6 millions d'euros, somme qui n'est donc pas disponible aujourd'hui. Nous ne nous attendions certes pas à ce que cela se produise, mais nous assumons les dépenses effectuées, car, avec l'accord de l'opposition politique, nous avons investi dans l'avenir de notre commune. Tout cela a évidemment des répercussions sur les budgets des deux prochaines années.

Venons-en à la marge de manœuvre pour les années à venir. Le report à la fin de 2021 est de 23 millions d'euros, mais je suppose que ce montant augmentera encore de 3 millions pour les comptes de clôture. En ajoutant le fonds de réserve, nous disposons d'environ 27,5 millions d'euros. Le reste de l'aide issue de la fusion est déjà inclus dans le budget rectifié de 2021. Si nous générons 9 millions d'euros d'excédent en 2022 et 2023, nous disposons d'une marge de 45,5 millions d'euros avant de devoir recourir au préfinancement. Ces recettes sont opposées à des dépenses planifiées de l'ordre de 50 millions d'euros. En 2022, nous avons prévu 41,4 millions d'euros pour les dépenses extraordinaires, et environ 8,5 millions d'euros sont déjà prévus pour l'année 2023 pour les projets en cours, tout cela sans tenir compte de l'augmentation des prix des matières premières. Comme nous ne pouvons pas encore mesurer l'évolution de la situation, il se pourrait que nous dépassions les 50 millions d'euros.

Pour la première fois depuis de nombreuses années l'inscription d'un crédit compensatoire de 3,5 millions d'euros au budget 2022 est donc inévitable. Tout en sachant que le montant réellement nécessaire pour les années 2023 et 2024 augmentera au fur et à mesure qu'une

nouvelle série de projets sera lancée. Malgré la dégradation de la situation économique, les projets actuels ont pour la plupart déjà été financés, et je suppose que nous n'aurons pas besoin du crédit en question en 2022. Nous n'engagerons pas toutes les dépenses extraordinaires de 41,4 millions d'euros au cours de l'année à venir, mais comme nous ne savons pas à quelle rythme les différents projets progresseront réellement, et compte tenu du fait que nous devons nous attendre à des montants élevés pour trois projets majeurs, le collège échevinal souhaite veiller à ce que tous les projets puissent être réalisés au mieux, indépendamment de la situation économique. Je ne vous cache pas non plus que nous avons prévu une petite réserve, afin de pouvoir y recourir si l'occasion se présente, dans l'intérêt de l'avenir de notre commune.

Pendant ce temps, l'endettement de la commune continue de baisser. Fin 2021, elle s'élève à 4,4 millions d'euros, ce qui correspond à une dette par habitant de 421 €. Fin 2022, elle sera encore de 3,35 millions, soit 311 € par habitant. Cela nous permettra donc de financer sans problème de nouveaux investissements.

L'année dernière, la population de notre commune a augmenté de 2,2 %, passant de 10.532 à 10.765 habitants. La croissance est modérée, mais constante, car plusieurs projets d'urbanisation sont toujours en cours de réalisation.

Après ces perspectives plutôt macroéconomiques, j'aimerais maintenant aborder plus concrètement l'exécution des budgets pour 2021 et 2022. Ceux-ci sont principalement marqués par la réalisation de trois grands projets :

- La construction d'une nouvelle école maternelle avec structure d'accueil à Bascharage avec un coût estimatif de 21 millions d'euros. Un montant que nous ne saurons probablement pas respecter pour les raisons évoquées précédemment. Nous aurons investi environ 5 millions d'euros dans ce projet en 2021, l'année prochaine jusqu'à 12 millions d'euros et 3 millions d'euros supplémentaires en 2023. Le calendrier prévu a jusqu'à présent assez bien été respecté, de sorte que l'on peut s'attendre à ce que la construction soit achevée au cours du premier semestre 2023 et que les écoliers puissent emménager à la rentrée scolaire en septembre. Parallèlement, la capacité de nos structures d'accueil sera également augmentée.

- Le réaménagement du centre de Clemency, dont certaines étapes ont déjà bien avancé. Nous avons construit un bâtiment scolaire pour les classes de l'éducation précoce et du préscolaire pour environ 4,8 millions d'euros et aménagé un parking pour 1,8 million d'euros. La nouvelle salle des fêtes est actuellement en construction, un projet estimé à 9 millions d'euros. Ensuite, tout l'entourage sera réaménagé pour 4,5 millions d'euros, avec cours d'école, aire de jeux et espaces verts. Au total 20 millions d'euros seront investis dans le centre du village de Clemency, 2 millions d'euros cette année et 8,7 millions d'euros l'année prochaine. Pour 2023, il restera 1 million d'euros à investir et la nouvelle salle des fêtes devrait alors pouvoir ouvrir ses portes.

- Le réaménagement du « boulevard Kennedy » nous coûtera environ 10 millions d'euros. À la fin de l'année, nous aurons déjà investi environ 2 millions d'euros, puis 4,5 millions d'euros

en 2022 et encore 3,5 millions d'euros au total dans les années qui suivent. Les travaux de voirie ont démarré plus tard que prévu, mais ils avancent bien mieux que nous ne le craignons.

Au total, ces trois projets vont coûter 51 millions d'euros, dont 9 millions d'euros cette année, 25 millions d'euros en 2022 et 8 millions d'euros les années suivantes.

J'en viens maintenant aux projets qui ont été achevés cette année. Outre l'acquisition de divers biens immobiliers pour environ 2 millions d'euros, nous avons remis à neuf deux terrains de football à Bascharage (€ 1 million), les terrains de tennis de Clemency (900.000 €), le pont au lieu-dit « Am Stach » (125.000 €), et effectué des travaux de rénovation à l'ancienne école de Hautcharage (100.000 €).

Les projets qui s'étendent sur plusieurs années et qui ne sont pas encore achevés actuellement concernent entre autres des investissements dans les stations d'épuration (1,9 M€ en 2021 et 1,6 M€ en 2022). Si l'on considère les années précédentes, on constate que chaque année, environ 2 millions d'euros sont investis dans les syndicats d'assainissement à partir de l'excédent que nous générons.

Le projet du « Red Rock Trail », dans le cadre duquel l'ancienne école de Linger est transformée en auberge, devrait être achevé dans les délais (1,1 M€ > 500.000 € de subventions de l'Etat). Les travaux du parking « Schuman » à Bascharage (500.000 €) avancent bien et devraient être terminés sans problème en mai 2022. Les travaux de voirie dans les rues « Jean-Pierre Thiry », « Nic. Roth » et « Eugène Mouschand » (750.000 € en 2021 et 2,5 M€ en 2022) devraient être achevés d'ici fin 2022. La deuxième phase du parc « Am Paesch » à Hautcharage est estimée à 850.000 € et sera achevée en 2022. La deuxième phase du réaménagement de la cour d'école « Op Acker » (1,1 M€) sera également achevée prochainement.

Nous investissons donc pas mal d'argent dans notre commune, et c'est une bonne chose, car il s'agit toujours des investissements dans l'intérêt de nos citoyens. Même si certains investissements ne sont pas très visibles, comme dans les cas des stations d'épuration.

Une nouvelle génération de projets va donc bientôt entrer en phase de planification. Le premier projet qui mérite d'être mentionné est la construction d'un nouvel hôtel de ville. L'année prochaine, nous avons prévu 750.000 € pour la planification et le relogement temporaire du personnel administratif. De même, nous avons inscrit 100.000 € pour la planification d'un nouveau foyer pour l'Harmonie de Bascharage, car la salle de musique actuelle doit faire place à un nouvel hôtel de ville.

Le collège échevinal tenait beaucoup à ce que l'administration communale soit prête à relever le défi de l'avenir. En conséquence, nous avons créé de nouveaux services dans les domaines administratif et technique au cours des dernières années. Nous sommes désormais prêts à réaliser l'année prochaine un premier investissement important dans le cadre de la construction de logements sociaux. Pour 3 millions d'euros, nous allons acquérir un immeuble de quatre logements du projet d'aménagement séparé "Am Leem". Après

déduction des subventions promises, cette transaction coûtera encore 750.000 € à la commune. Le défi consistera ensuite à assurer l'entretien et la gestion de ces logements. Parallèlement, nous lancerons une étude pour voir comment nous pouvons transformer l'ancien presbytère de Hautcharage en un projet de logement social. Pour l'hébergement temporaire de familles de réfugiés, nous sommes actuellement à la recherche de biens immobiliers appropriés que nous pourrions acquérir à cet effet et éventuellement transformer. Dans ce cas, nous pouvons compter sur une subvention de l'État de 90%.

Dans le passé récent, nous avons beaucoup investi pour nos enfants, dans les bâtiments scolaires, les structures d'accueil, les cours de récréation, les aires de jeux et les parcs. Entre-temps, la commune de Käerjeng est devenue une référence dans ce domaine dans la région. Dès l'année prochaine, nous souhaitons nous consacrer aux jeunes de 12 à 25 ans, en prévoyant provisoirement 1 million d'euros pour un projet dont l'ampleur n'est pas encore tout à fait déterminée. Il est par exemple question d'une nouvelle maison des jeunes.

Pour répondre aux besoins de notre club de pétanque très actif, nous prévoyons la construction d'un boulodrome. Dans les environs du parc sportif "Um Dribbel", nous souhaitons créer un logement définitif pour le club et avons prévu 80.000 € à cet effet.

Notre programme de voirie prévoit ensuite la réfection de la "rue de l'Ecole" à Clemency. Le projet, dont nous estimons le coût à 1,5 million €, sera présenté dans ses détails au conseil communal l'année prochaine. Dans l'éventualité où les travaux pourraient commencer dès 2022, nous avons prévu 500.000 € au budget. Une étude interne est déjà en cours afin de déterminer quelle sera la prochaine à remettre en état, ceci en fonction de l'état des réseaux souterrains d'approvisionnement et d'évacuation.

En ce qui concerne le réaménagement du centre du village de Linger, nous avons apporté quelques modifications au budget. Le Fonds du Logement souhaite programmer la deuxième phase du projet de construction sociale prévue, mais il faut remarquer qu'après neuf ans d'inactivité, la première phase n'a toujours pas démarré. Compte tenu du fait que nous y avons acquis des terrains, la localité de Linger va fortement évoluer dans les 10 à 15 prochaines années. C'est pourquoi nous souhaitons organiser des ateliers avec les habitants de Linger afin de voir comment nous devons réaménager le centre de la localité, en passant d'un lieu de passage à un lieu offrant une qualité de vie élevée.

Nous cherchons également le dialogue avec la population de Fingig. Nous allons prochainement acquérir l'ancienne ferme familiale *Thorn* au centre du village, ce qui nous offrira de nombreuses opportunités pour le développement futur de Fingig.

Notre cas problématique est sans aucun doute le « Bommertbësch ». Depuis quelques années, nous sommes à la recherche d'une solution définitive. Nous hésitons à faire un investissement important, car nous ne sommes pas sûrs qu'il en vaille la peine à long terme. Le « Bommertbësch » fait partie de l'histoire de notre commune, mais la chenille processionnaire du chêne nous donne du fil à retordre et il est impossible de prévoir comment la situation évoluera dans les années à venir. Certes, nous espérons pouvoir maîtriser le problème, mais si nous n'y parvenons pas, nous serons confrontés à un sérieux

problème. Nous avons déjà reclassé le terrain au sein du conseil communal et élaboré un projet de l'ordre de 1 à 1,5 million d'euros, mais l'incertitude est encore trop grande à l'heure actuelle. La solution de secours consistant à organiser le « Bëschfest » devant le « Käerjenger Treff » n'a guère suscité d'enthousiasme de la part des associations et des visiteurs. C'est pourquoi nous nous sommes mis d'accord sur un compromis : nous allons acquérir trois food trucks mobiles : un grill, une buvette et un wagon sanitaire, que nous mettrons de manière polyvalente à la disposition de nos associations. Nous allons tester cette solution et nous sommes convaincus que cet achat sera rentable.

Voilà en gros les positions du projet de budget que je voulais mettre en avant. Nous restons également très actifs en matière d'environnement, où nous continuons à réinvestir les montants qui nous sont alloués dans le cadre du pacte climatique dans des projets écologiquement pertinents. Nous sommes en train de faire une étude sur l'état des égouts de l'avenue de Luxembourg, sachant que le renouvellement des égouts est repoussé depuis 2005 sous prétexte que la route de contournement va être construite prochainement. De même, nous ferons une étude sur les taux de NOx sur nos axes routiers, tout en sachant que les travaux du « boulevard Kennedy » ont permis d'améliorer considérablement la fluidité du trafic à Bascharage. Nous mettons en œuvre un système de signalisation pour tous les usagers de la route. De même, nous travaillons sur un système de guidage des piétons que nous souhaitons également étendre aux sentiers pédestres hors agglomération.

La maison de retraite devait initialement ouvrir ses portes au printemps 2023, mais la pandémie de Covid a retardé les travaux et il faut désormais s'attendre à ce qu'elle soit terminée à l'automne 2023. La structure d'accueil des réfugiés fonctionne au maximum de ses capacités, l'intégration des enfants dans le système scolaire est en cours et nous avons lancé un appel à la population civile pour qu'elle nous aide à intégrer les réfugiés dans la société.

Le dossier « Centre de secours et d'intervention de police » est et reste une tragédie absolue. En attendant, il faut se demander si l'on est sciemment bloqué en tant que commune, comme c'est le cas pour le contournement. Je ne comprends absolument pas qu'une année se soit à nouveau écoulée sans que l'on ait acquis les terrains nécessaires, alors que le prix est tout à fait réaliste. Je ne vous cache pas que nous envisageons de ne pas renouveler le contrat avec le CGDIS et de demander ainsi à l'État de chercher une solution. Nous avons besoin du site de la caserne des pompiers pour construire un nouveau bâtiment d'éducation précoce. Deux communes sont d'accord pour regrouper leurs infrastructures sur un site défini, les propriétaires des terrains sont prêts à vendre, mais rien ne bouge. L'ensemble peut être qualifié de scandale moyen.

La situation financière n'est plus aussi bonne qu'il y a quelques années, mais dans le contexte de la pandémie de Covid et de la crise économique qu'elle a provoquée, on peut néanmoins la qualifier de solide. Les projets approuvés par le conseil municipal sont presque entièrement financés. Dans la mesure du possible, nous financerons la nouvelle génération de projets par l'excédent ordinaire des années à venir et, si nécessaire, par le biais d'un financement externe. Si l'on considère tout ce qui a été réalisé au cours de la dernière

décennie pour le bien de nos citoyens sans financement extérieur, je ne crains pas pour la viabilité de notre commune.

Pour finir, je voudrais encore mentionner qu'en tant que commune, nous remplissons notre devoir social dans le cadre des mesures pour l'emploi. Actuellement, nous employons 9 personnes à différents postes et dans différentes conditions. Nous restons une commune de taille moyenne avec un effectif assez réduit. Je suis d'autant plus reconnaissant à notre personnel pour le temps qu'il consacre à la formation et au perfectionnement de ces personnes.

Je conclurai ma présentation en me réjouissant des discussions constructives qui auront lieu lors de la réunion de lundi prochain.

2.2 Budget ordinaire 2/220/706060/99001 - Repas sur roues – fixation du nouveau tarif

Michel WOLTER, bourgmestre (CSV) : La société SERVIOR nous a fait savoir qu'elle nous compterait 11,06 € par repas à partir du 1er janvier 2022. Le collège échevinal propose d'adapter en conséquence le tarif des repas sur roues au 1er janvier 2022. La commune continuera à supporter les frais de transport.

Approbation unanime.

3. Administration générale

3.1 Convention Pacte logement 2.0

Michel WOLTER, bourgmestre (CSV) : La commune de Käerjeng a signé la première convention dans le cadre du deuxième "Pacte Logement". Comme nous l'avons déjà mentionné, nous serons plus actifs dans le domaine de la construction de logements dans les années à venir. Pour le choix d'un conseiller en logement, nous avons opté pour une solution interne, ceci en la personne de notre architecte Carole Juttel, qui a une très bonne connaissance de notre plan général d'urbanisme et de notre règlement de construction.

Carole JUTTEL (architecte communale) : Le "Pacte Logement 2.0" poursuit trois grands objectifs : la création de logements abordables pour les familles les plus défavorisées, la mobilisation de logements vacants et de terrains constructibles, et l'amélioration de la qualité de vie dans l'espace public par la construction d'infrastructures favorisant le sentiment d'appartenance, l'intégration et la cohésion sociale.

La convention initiale prévoit que la commune doit opter pour une solution externe ou interne pour le conseiller en logement. J'ai accepté d'assumer cette tâche en tant que conseiller interne.

Dans une première phase, il s'agit maintenant de faire le point sur la situation actuelle et sur les objectifs que l'on souhaite atteindre en tant que commune. La commune s'engage à élaborer un plan d'action local, qui doit être approuvé par le ministère du Logement, et l'État accorde ensuite des aides financières pour la création de logements abordables.

Michel WOLTER, bourgmestre (CSV) : Merci pour ces explications. Cela marque le début d'une nouvelle ère dans laquelle la commune de Käerjeng va s'investir davantage dans le domaine du logement abordable. L'objectif du "Pacte Logement 2.0" est clair et nous avons l'intention de le soutenir pleinement.

Approbaton unanime.

3.2 Commission de l'environnement – Désignation d'un secrétaire

Michel WOLTER, bourgmestre (CSV) : Suite à la démission de Monsieur Jeff Künsch, le poste de secrétaire de la commission communale de l'environnement doit être repourvu. Le collège échevinal propose de nommer la remplaçante de Monsieur Künsch, Madame Tammy Huberty, au poste de secrétaire de ladite commission.

Approbaton unanime.

3.3 Désignation d'un délégué et d'un suppléant au transport public

Michel WOLTER, bourgmestre (CSV) : Dans le cadre de la fusion de deux administrations publiques, il nous a été demandé de désigner un délégué et un suppléant. L'Etat souhaite favoriser la communication avec les communes dans le cadre des transports publics. Le collège échevinal propose l'échevin Frank Pirrotte comme délégué et l'échevine Josée-Anne Siebenaler-Thill comme sa suppléante.

Yves CRUCHTEN, conseiller (LSAP) : Il va de soi que nous soutiendrons ces candidatures. Nous souhaitons profiter de l'occasion pour attirer l'attention de nos délégués sur les problèmes à venir dans le cadre de la réorganisation des lignes de bus. Lors de la dernière réorganisation, le terminus de notre principale liaison en direction du Luxembourg, la ligne de bus 215, a été déplacé sur la "Stäreplaz", avec pour conséquence que de nombreux élèves du "Geesseknäppchen" ne peuvent désormais plus utiliser cette ligne de

bus. Il y a ici une bonne nouvelle, car l'une des nouvelles lignes qui traverseront à l'avenir notre commune desservira à nouveau le campus scolaire "Geesseknäppchen". Le problème suivant est qu'une des lignes passant par Bascharage ne circulera plus par la "rue de l'Eau" et qu'un arrêt central dans notre commune, celui du "Parking Schuman", sera donc supprimé pour cette ligne.

Frank PIRROTTE, échevin (CSV) : La ligne 215 sera remplacée à l'avenir par les lignes 711 et 712, avec terminus à la gare de Rodange. A cela s'ajoutent des lignes *express* avec un autre tracé, qui desserviront moins d'arrêts. Cette ligne *express* ne dessert plus l'arrêt "Parking Schuman". Je me renseignerai encore plus précisément à ce sujet et je ferai rapport au conseil communal sur les changements qui toucheront encore les usagers des transports publics à partir du printemps 2022.

Josée-Anne SIEBENALER-THILL, échevine (déi gréng) : Je voudrais ajouter que la ligne de bus 330 part de Pétange en direction de la capitale via l' "Avenue de Luxembourg" et dessert donc également cet arrêt.

Yves CRUCHTEN, conseiller (LSAP) : C'est justement le point essentiel. Nous ne devrions pas nous contenter du fait qu'une autre ligne y passe par moments, car la ligne 215 passe très régulièrement, alors que d'autres lignes passent peut-être moins souvent.

Michel WOLTER, bourgmestre (CSV) : Le collège échevinal avait déjà fait part de ses inquiétudes par écrit à l'administration compétente, mais nous pouvons volontiers rédiger une nouvelle lettre au ministère, dans laquelle nous soulignons les inquiétudes que le conseil communal exprime une fois encore.

Approbaton unanime.

4. Aménagement communal et environnement

4.1. Plan d'aménagement particulier – Modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier « Am Leem » à Bascharage – Approbaton

Michel WOLTER, bourgmestre (CSV) : Nous nous penchons à présent sur une modification ponctuelle du projet d'aménagement séparé, dans le cadre duquel nous allons également acquérir l'immeuble d'habitation dont nous avons parlé précédemment. C'est la première fois que nous négocions une telle transaction avec un promoteur. D'autres communes l'ont fait récemment, comme on peut le lire dans la presse écrite. Nos réunions de conseil municipal ne semblent plus attirer les représentants de la presse, si bien que

nous faisons certes la même chose que d'autres communes, mais on ne lira rien de cela dans la presse.

L'amendement ponctuel n'a toutefois rien à voir avec ce point. Je demande à Mme Juttel de nous donner des précisions.

Carole JUTTEL (architecte communale) : Le projet d'aménagement séparé a été approuvé en 2019 et une première modification ponctuelle a été apportée en 2020. La modification d'aujourd'hui ne concerne en soi que l'agrandissement d'un terrain, raison pour laquelle tous les autres terrains auront une surface légèrement inférieure. Nous pouvons approuver cet amendement tel quel.

Approbaton unanime.

4.2. Approbation du programme d'action du syndicat SICONA pour l'année 2022

Michel WOLTER, bourgmestre (CSV) : Étant moi-même concerné par le programme d'action en tant que propriétaire d'un terrain, je ne participerai ni à la discussion, ni au vote, conformément aux dispositions de la loi communale. Je cède donc pour un court instant la présidence de la séance à l'échevine Josée-Anne Siebenaler-Thill.

Josée-Anne SIEBENALER-THILL, échevine (déi gréng) : Je voudrais maintenant présenter le programme d'action du SICONA pour l'année 2022. Ce programme est conçu exactement de la même manière que les années précédentes. Les dépenses de la commune restent à peu près inchangées et s'élèvent à 149 500 €. La majeure partie des dépenses est prévue pour la taille des haies, avec 87.000 €. Environ 37.000 € sont consacrés à des campagnes d'information et de sensibilisation. Il s'agit principalement d'après-midis environnementaux pour nos écoliers, de l'action "Päiperléck" et du remplacement de certains panneaux d'information. 22.000 € sont également prévus pour la cartographie et les plans de gestion, ainsi que 5.000 € pour la poursuite du projet "Natur genéissen" dans les cantines de nos structures d'accueil.

Comme le ministère de l'Environnement subventionne directement les projets liés aux biotopes via le Fonds pour l'environnement, le montant réellement investi dans la préservation de l'environnement dans notre commune est beaucoup plus élevé, à savoir 578.615,52 €.

Outre l'entretien des biotopes, deux autres vergers et un étang seront aménagés en 2022. Des actions en faveur d'espèces d'oiseaux menacées, comme la chouette effraie, le martinet noir et les hirondelles, seront également soutenues.

Vous vous souvenez peut-être du projet de taille le long du "Rouerwee" que j'avais présenté l'année dernière, qui consistait à créer une mare de 45 ares destinée à servir de lieu de

repos aux oiseaux migrateurs, tant lors de leur voyage vers le sud qu'à leur retour au printemps. Le reste de la surface de 2,65 hectares doit être restauré en une prairie de fauche maigre et sèche. Ce projet doit maintenant être effectivement réalisé en 2022.

Si le conseil communal est d'accord avec tous ces projets, je demande l'approbation du programme d'action SICONA tel qu'il a déjà été signé par le collège échevinal.

Arsène RUCKERT, conseiller (LSAP) : Où exactement cet étang doit-il être aménagé ?

Josée-Anne SIEBENALER-THILL, échevine (déi gréng) : Le terrain se situe à peu près en face du "Boufferdanger Mouer", non loin des "Griechten".

Conformément aux dispositions de la loi communale, le bourgmestre Michel Wolter ne prend pas part au vote.

Approbation unanime.

4.3. demande de morcellement d'un terrain, "18, Séilenerkopp", Clemency

Carole JUTTEL (architecte communale) : La demande de lotissement prévoit de remplacer la maison portant le numéro 18 au lieu-dit "Séilenerkopp" par deux maisons jumelées, ce qui est possible selon notre plan d'aménagement général.

Approbation unanime.

4.4. Demande de morcellement d'un terrain, "42, rue du Dix Septembre", Hautcharage

Carole JUTTEL (architecte communale) : Dans cette parcelle une maison unifamiliale doit céder sa place pour permettre la construction de deux immeubles collectifs de trois logements chacun. Cette demande peut également être acceptée.

Approbation unanime.

4.5. demande de morcellement de terrains dans le cadre du projet d'aménagement séparé "Cité Grand-Duc Jean" à Hautcharage

Michel WOLTER, bourgmestre (CSV) : Il s'agit ici de la division de l'ensemble des terrains à bâtir dans le projet de lotissement entre la "Rue de l'Eglise" et la "Rue de la Gare" à Hautcharage.

Carole JUTTEL (architecte communale) : Le projet de lotissement séparé a été approuvé par le conseil communal. Les dispositions légales prévoient que la subdivision du terrain à bâtir doit être soumise au conseil communal. L'infrastructure routière est suffisamment avancée pour qu'il soit possible de procéder à un lotissement. À deux endroits, il existe encore des désaccords avec des propriétaires de terrains voisins, de sorte que le lotissement ne peut pas encore être entièrement réalisé. Pour la partie où le lotissement peut être réalisé, tout est conforme à nos règles.

Approbation unanime.

4.6. Servitude pendant la phase d'élaboration d'une modification du plan d'aménagement général pour la parcelle "312/950", section BD de Bommelscheuer"

Michel WOLTER, bourgmestre (CSV) : C'est un dossier désagréable. L'État a récemment acquis le terrain de 9,6 hectares de l'ancienne société Delphi sans avoir cherché à discuter au préalable avec la commune. Il faut savoir que lors de la création de la zone industrielle nationale, la commune de Bascharage avait à l'époque cédé 21 hectares de terrain à "General Motors" contre le paiement du franc symbolique. Nous considérons qu'il est injuste que l'État acquière maintenant ce terrain, alors que c'est la commune qui avait mis les terres à disposition. Malheureusement, nous ne pouvons pas faire valoir nos droits sur le plan juridique. Nous nous sommes adressés à l'État pour attirer son attention sur le fait que le site représente l'entrée de notre commune et qu'il dispose d'un fantastique potentiel de développement. Nous voulions obtenir que ce terrain soit au moins partiellement affecté à une autre destination et que l'on puisse mieux aménager le site sur le plan urbanistique. Nous aurions préféré que l'une ou l'autre entreprise s'y installe, ce qui aurait aussi contribué à notre impôt commercial. Mais l'État nous a laissé sur notre faim. Maintenant, l'État veut acheter à la commune un autre petit terrain dans la zone industrielle, et nous avons proposé de faire un échange qui nous aurait garanti un terrain équivalent dans les 9,6 hectares, sur lequel nous aurions pu réaliser un projet communal. Les conditions étaient toutefois ridicules. Nous aurions dû participer à la démolition des infrastructures existantes, ce que nous avons évidemment refusé. Au final, nous n'avons donc pas pu nous mettre d'accord.

Nous avons maintenant pris connaissance de plans qui n'ont pas été discutés avec la commune et qui ont pour but une nouvelle division du terrain. Plus d'un tiers du terrain devrait être attribué à l'entreprise Tontarelli sans autre formalité et la totalité de la surface devrait rester à usage industriel. En tant que commune, nous avons fait part de notre désapprobation quant à cette procédure, mais cela n'a servi à rien.

Une demande de démolition des infrastructures dans la partie inférieure a maintenant été déposée. Après la démolition, un lotissement peut être demandé, que le conseil communal doit approuver, dans la mesure où il est conforme aux règles. Le dernier levier qui nous reste est de ne pas approuver la démolition des infrastructures et de forcer ainsi l'État à s'asseoir

à la table des négociations. Nous estimons que nous avons notre mot à dire sur le développement futur de ce site. Malheureusement, c'est la seule possibilité qui nous reste pour nous défendre.

Carole JUTTEL (architecte communale) : La demande prévoit la démolition des différents pavillons autour du bâtiment principal. L'entreprise Tontarelli doit disposer de plus d'espace de stockage. Le bâtiment principal de l'ancienne entreprise Delphi doit être démoli et remplacé par un bâtiment d'environ 95 mètres de façade. Selon les dispositions de notre plan d'aménagement général, cela est possible petit à petit. Conformément aux dispositions de la loi sur l'aménagement du territoire communal, nous avons maintenant la possibilité d'établir une servitude sur le terrain et de faire réaliser une étude sur l'évolution du plan d'aménagement général sur ce site. Pendant cette étude, rien ne peut alors être entrepris sur le terrain en question.

Michel WOLTER, bourgmestre (CSV) : Cette démarche est peut-être un peu surprenant pour l'opposition politique. Je propose donc de reporter la discussion sur ce point à la prochaine séance. L'État veut créer un fait accompli par rapport à un élément fondamental du développement de notre commune et sans concertation avec les édiles communaux, en plaçant un bâtiment de près de 100 mètres de large à l'entrée de la ville, ce qui défigure de manière inacceptable l'image de notre commune. De plus, on agrandit la zone industrielle nationale, alors que nous pensons qu'au moins une partie du terrain devrait être affectée à une autre affectation. Une partie considérable du terrain doit être attribuée à une entreprise qui n'a pas encore payé de taxes d'exploitation depuis son installation dans notre commune. À mon avis, cela ne correspond en aucun cas à ce dont notre commune a besoin. Si nous acceptons cela sans réagir, nous nous priverons de la possibilité d'ouvrir de nouvelles voies dans ce domaine. Chaque membre du conseil municipal doit en être conscient.

Nous ne voulons pas simplement tout bloquer, nous voulons inviter l'État à discuter avec nous.

A l'unanimité, le point est reporté à l'ordre du jour de la séance de lundi prochain.

5. Projets et devis

5.1. Réfection d'un escalier aux abords des étangs à Linger - Approbation du projet avec devis

Michel WOLTER, bourgmestre (CSV) : Venons-en maintenant à un projet sur le territoire de la commune de Pétange. Il s'agit de l'escalier, dont on parle beaucoup depuis des années, qui relie la piste cyclable et de randonnée le long des étangs de Linger à la piste

cyclable nationale qui passe au-dessus de l'A13. Le propriétaire est l'État. Depuis des années, l'escalier se trouve dans un état délabré et attend d'être remis en état.

Nous avons à nouveau demandé à l'État de réparer l'escalier. Après une visite des lieux avec le directeur de l'Administration des Ponts et Chaussées, nous nous sommes mis d'accord de procéder aux travaux de remise en état sur la base d'un devis de 46.922,85 €, à condition que les coûts soient supportés à raison d'un tiers par l'État et d'un tiers par les communes de Pétange et de Käerjeng. J'ai donc le grand plaisir de proposer au conseil communal que la commune de Käerjeng réalise un investissement de 15.640,95 € sur le territoire de la commune de Pétange afin de participer à la remise en état d'un escalier appartenant à l'Etat.

Yves CRUCHTEN, conseiller (LSAP) : L'essentiel dans cette affaire, c'est que ce chemin soit remis en état. Il y a eu suffisamment de discussions à ce sujet. Je juge d'ailleurs incompréhensible le fait que l'on doive négocier de tels montants avec l'Administration des Ponts et Chaussées. Je voudrais rappeler que ce chemin a jadis été aménagé sous la régie de la commune de Bascharage. À l'époque déjà, nous investissions donc sur un territoire qui n'était pas le nôtre.

Anne KIHN, conseillère (déi gréng) : Je ne veux pas discuter de tout cela, car je suis la première à profiter de cette remise en état. Le présent devis ne concerne que la remise en état de l'infrastructure déjà existante. Je me souviens qu'à un moment donné, il a été question d'aménager également une piste cyclable. Est-ce que ce projet sera éventuellement réalisé en même temps ?

Michel WOLTER, bourgmestre (CSV) : Nous avons toujours voulu relier les deux pistes cyclables. Ici, il s'agit uniquement de l'escalier. Je dois préciser que notre volonté de cofinancement se limite à la remise en état de l'escalier. Et la liaison de deux pistes cyclables nationales est bel et bien de la responsabilité de l'Administration des Ponts et Chaussées.

Approbaton unanime.

6. Patrimoine communal

6.1. Acte notarié - échange de terrains à Clemency, "rue de la Gare"

Michel WOLTER, bourgmestre (CSV) : Au numéro 32 de la "rue de la Gare" à Clemency, nous échangeons avec les propriétaires, les époux Martins Da Silva-Rodrigues De Sousa, deux parties de parcelles de 0,05 ares chacune. Comme l'une est un bout de trottoir et l'autre

un terrain constructible, deux prix différents s'appliquent, de sorte que la famille Martins verse à la commune une soulte de 1.225 €.

Approbation unanime.

6.2. Contrat de bail - terrain à Linger, "rue de la Chiers"

Michel WOLTER, bourgmestre (CSV) : A Linger, la société "GB Equilution S.à r.l." souhaite louer deux parcelles d'une superficie totale de 38,20 ares, situées "rue de la Chiers". Le loyer annuel s'élève à 57,30 €, 19,10 € sont dus pour 2021.

Approbation unanime.

7. Personnel communal

7.1. Création d'un poste d'ouvrier polyvalent (m/f) pour les besoins du service canalisation

Michel WOLTER, bourgmestre (CSV) : Comme nous disposons d'une personne avec une certaine expérience dans le domaine des canalisations et que la commune est confrontée à des exigences croissantes dans ce domaine, nous souhaitons créer un service canalisation et le doter d'un poste d'ouvrier. Ainsi, la personne en question, qui est actuellement employée à la jardinerie, pourrait s'occuper à plein temps de notre réseau d'égouts. Une vacance de poste à la jardinerie sera alors publiée.

Approbation unanime.

7.2. Modification d'un poste à temps plein dans les structures d'accueil pour les besoins de l'éducation intégrative

Michel WOLTER, bourgmestre (CSV) : Nous proposons au conseil communal d'augmenter le poste d'éducateur à la maison relais de 30 heures par semaine actuellement à un poste à temps plein. Il s'agit du poste qui a été créé pour les enfants à besoins spécifiques. Le nombre de ces enfants augmente et nous souhaitons continuer à employer la personne qui occupe actuellement ce poste.

Approbation unanime.

8. Règlements de la circulation

8.1. Règlements temporaires de la circulation, édictés par le conseil communal

Michel WOLTER, bourgmestre (CSV) : Le conseil communal est aujourd'hui saisi de trois règlements temporaires de circulation qu'il convient d'approuver.

Approbation unanime.

8.2. Règlements temporaires de la circulation édictés par le collège de bourgmestre et échevins – Confirmation

Michel WOLTER, bourgmestre (CSV) : Le conseil communal est appelé à approuver 12 règlements de circulation temporaires qui ont été pris ces derniers mois par le collège échevinal pour des raisons d'urgence.

Approbation unanime.

9. Questions et réponses

Yves CRUCHTEN, conseiller (LSAP) : Dans de nombreuses communes, la fête pour les retraités a déjà été annulée en raison de la persistance de la pandémie de Corona. Nous sommes conscients qu'il est légalement permis d'organiser cette fête sous certaines restrictions. L'incidence est à nouveau en hausse et les visiteurs de la fête pour les retraités sont en partie des citoyens vulnérables. Je ne veux pas entrer dans une polémique, mais je voudrais demander au collège échevinal ce qu'il en pense.

Michel WOLTER, bourgmestre (CSV) : Le collège échevinal s'est penché sur cette question et est arrivé à la conclusion que nous organisons toutes les manifestations prévues qui sont légalement autorisées et que nous nous tenons strictement aux règles qui ont été définies par la loi. 100 citoyens se sont inscrits pour les festivités à Clemency et environ 290 pour celles au "Käerjenger Treff". Bien entendu, nous rappellerons aux visiteurs qu'il est conseillé de porter un masque avant et après le repas.

A ce stade, le collège échevinal est d'avis qu'il ne faut pas annuler les festivités qui peuvent avoir lieu dans les conditions actuelles. Cela vaut d'ailleurs également pour le marché de Noël.

Patrick CIUCA, conseiller (LSAP) : Tout d'abord, je tiens à vous remercier pour l'indicateur de vitesse installé le long de la route qui mène de la zone industrielle vers la zone artisanale "Op Zaemer". J'ai déjà pu constater son efficacité, car les usagers de la route adaptent désormais plus souvent leur vitesse. Celui qui se trouve dans la direction opposée est cependant déjà hors service depuis trois semaines, et l'emplacement choisi n'est pas non plus optimal.

Michel WOLTER, bourgmestre (CSV) : Je transmettrai cette remarque à nos services compétents.

Patrick CIUCA, conseiller (LSAP) : Le passage pour piétons dans la "rue de la Continentale" n'est pas très bien éclairé. Il serait utile d'y installer un éclairage public supplémentaire, au moins pendant la durée des travaux de voirie.

Michel WOLTER, bourgmestre (CSV) : Je vais également discuter de cette remarque avec nos collaborateurs techniques.

Nico FUNCK, conseiller (DP) : On m'a signalé qu'il existe un endroit dangereux dans la "rue de la Montagne" à Clemency. Lorsque les enfants du "Pedibus" veulent traverser la rue à cet endroit, les accompagnatrices doivent se placer dans la rue pour stopper les automobilistes. Il s'agit certes d'une zone limitée à 30 km/h, mais certains automobilistes semblent ne pas se sentir concernés. Il faudrait aller voir sur place.

Michel WOLTER, bourgmestre (CSV) : Nous allons nous pencher sur la question. Je dois toutefois préciser que nous pouvons édicter certaines dispositions dans le cadre d'un règlement de circulation, mais si les usagers de la route ne les respectent pas, nous avons les mains liées. Quelle alternative proposeriez-vous ?

Nico FUNCK, conseiller (DP) : Il faudrait tracer un passage pour piétons et avertir avec des panneaux que l'on s'approche d'une école.

Josée-Anne SIEBENALER-THILL, échevine (déi gréng) : Je suis un peu étonnée de cette information, car jusqu'à présent aucune des accompagnatrices ne nous a informés de cette problématique. Le service "Pedibus" accompagne une trentaine d'enfants, qui portent tous des gilets de sécurité et qui sont donc bien visibles. Dans une zone à 30 km/h, il est toujours permis de traverser la rue, c'est pourquoi aucun passage pour piétons n'y est en principe tracé.

Arsène RUCKERT, conseiller (LSAP) : Je connais cet endroit et je peux confirmer qu'il peut parfois y avoir des situations dangereuses, notamment lorsque les bus et les tracteurs doivent se rabattre sur le trottoir en raison de l'étroitesse de la chaussée. Peut-être que des panneaux numériques pourraient avoir un effet de sensibilisation.

Michel WOLTER, bourgmestre (CSV) : Nous avons investi beaucoup d'argent ces dernières années dans la signalisation et les marquages de prévention. Nous faisons vraiment des efforts, mais nous ne pouvons pas installer des affichages clignotants dans toutes les rues limitées à 30 km/h. En outre, nous devons respecter certaines règles et nous ne pouvons pas faire du marquage et de la signalisation à l'infini.

Anne KIHN, conseillère (déi gréng) : La dernière réunion du conseil communal a été enregistrée en image et en son afin que les citoyens puissent suivre les discussions concernant les inondations de cet été. La vidéo de la séance a-t-elle été publiée entre-temps sur le site Internet de la commune ?

Jean-Marie PANDOLFI (secrétaire communal ff) : La vidéo est actuellement encore en cours de montage.

Séance à huis clos

10. Affaires juridiques

10.1. Autorisation d'ester en justice relative à l'affaire AC Kaerjeng c/ Commission mixte

Conformément aux dispositions de la loi communale, ce point de l'ordre du jour a été traité à huis clos.

11. Personnel communal

11.1. Promotion d'un fonctionnaire dans le groupe de traitement D1

Conformément aux dispositions de la loi communale, ce point de l'ordre du jour a été traité à huis clos.

11.2. Prolongation de la durée du service provisoire d'un fonctionnaire du groupe de traitement B1

Conformément aux dispositions de la loi communale, ce point de l'ordre du jour a été traité à huis clos.

Fin de la séance : 10h30